

HONORAIRES D'AGENCE

APPLICABLE AUX MANDATS SIGNES A COMPTER DU 19 JANVIER 2016

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	<u>HONORAIRES</u> <u>A la charge du vendeur</u>	<u>HONORAIRES</u> <u>A la charge de l'acquéreur</u>	
De 0 € à 60 000 €	5 000 €		
De 60 001 € à 100 000 €		7%	
De 101 001 € à 150 000 €		6 %	
De 151 001 € 400 000 €	5 %		
A partir de 400 001 €		4.5 %	

Location

- → Visites:
- **1,8%** du loyer annuel hors charges dû par le locataire,
- 1,8% du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- → Montage, étude et validation du dossier locataire :
 - 1,8% du loyer annuel hors charges dû par le locataire,
 - **1,8%** du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire.
- **→** Etat des lieux :

3 €/m² à la charge du locataire,

3€/m² à la charge du propriétaire.

→ Rédaction du bai let documents annexes :

95 € à la charge du locataire,

95 € à la charge du propriétaire.

Gestion

- ♦ 6,00 % HT soit 7,20 % TTC sur encaissement des loyers charges comprises.
- **→ 6,00 % HT soit 7,20 % TTC** sur encaissement des fermages.

Dans la limite du plafond de 11€uros/m² conformément au décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires :

« le plafond mentionné au I de l'article 1^{er} et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisé et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers.